

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/7/36
DOSSIER N°6347**

**PLANS VÉTOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU
DISPOSITIF**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : PLANS VÉTOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU
DISPOSITIF**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;*

*VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2024-06/7/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par ces derniers dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
AIDE AUX STAGES		
L. C. R.	Aide au stage 6 ^e année (4 semaines)	Déplacements et Hébergement Déplacements 200 € Hébergement 400 € soit 600 € L.C.R. bénéficie d'une bourse d'études attribuée pour l'année 2023 et jusqu'en juillet 2024
C. C.	Aide au stage 6 ^e année (2 semaines)	Déplacements uniquement soit 200 € C.C. bénéficie d'une bourse d'études attribuée pour l'année 2023 et jusqu'en juin 2024
B. A.	Aide au stage 6 ^e année (2 semaines)	Déplacements uniquement soit 200 € B. A. bénéficie d'une bourse d'études attribuée pour l'année 2023 et jusqu'en juin 2024
G. F..	Aide au stage 5 ^e année (1 semaine)	Déplacements et Hébergement Déplacements 200 € Hébergement 100 € soit 300 €
Total aides aux stages		1 300 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides aux stages.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET